

LE NARRATEUR UNIVERSEL.

Du 3 Vendémiaire, an VI.

(Dimanche 24 Septembre 1797).

Les Abonnemens doivent être adressés, francs de port, au directeur du *NARRATEUR UNIVERSEL*, rue des Moineaux, n^o. 423, maison de la Réunion. Le prix est de 9 liv. pour trois mois, 17 liv. pour six mois, et 33 liv. pour douze.

Exécution à Québec d'un Américain atteint et convaincu d'avoir voulu livrer le Canada aux Français. — Dispositions des Anglais pour évacuer le port de Lisbonne. — Naufrage près de Calais de deux messagers d'Angleterre, avec des dépêches pour le lord Malmesbury. — Mort du général Hoche. — Nomination du général Bernadotte au commandement de Marseille.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE.

De Québec, le 25 juillet.

On a exécuté, le 21 de ce mois, un nommé David M'lean, américain, atteint & convaincu d'avoir conspiré contre la sûreté du Canada, en voulant le livrer aux Français, en excitant les Canadiens à la révolte, en leur conseillant de massacrer les troupes du roi, les magistrats civils, &c.

Il a été prouvé aux débats qu'il étoit venu dans la province, dans le dessein d'en soulever les habitans contre le gouvernement; qu'il étoit employé pour cet objet par M. Adet, ministre de France à Philadelphie; que, dès le printemps prochain, si son plan avoit réussi, le Canada devoit être envahi par une armée de dix mille hommes, soutenue par une escadre française; que Québec & Montréal devoient être attaqués en même tems; qu'il avoit essayé de corrompre & corrompu plusieurs habitans de la colonie, les avoit déterminés à l'aider dans son entreprise, & qu'il leur avoit fait jurer le secret; qu'il avoit des moyens d'introduire dans le pays des armes & des piques, pour l'exécution de son plan.

Cet homme n'ayant pu détruire aucune des preuves alléguées contre lui, a été déclaré *coupable* par le jury; & le juge a prononcé contre lui la sentence portant qu'il subiroit la peine décernée contre les traîtres, pendu, décapité & brûlé.

TURQUIE.

Des frontieres, le 18 août.

L'état des choses dans cet empire devient de jour en jour plus critique. Le sultan Selim passe à Constantinople & dans les provinces pour un imbécille; il y est souverainement méprisé.

L'esprit d'indépendance se manifeste d'une manière ef-

frayante dans la Bosnie & dans la Servie: les peuples murmurent contre l'envahissement de la Dalmatie par les troupes autrichiennes. En Morée, les Turcs voyent de mauvais œil les Français maîtres de Corfou & des autres isles. En général, on assure que le divan est dans une grande perplexité; il a ordonné de prodigieux armemens, quoiqu'il soit en paix avec toutes les puissances chrétiennes.

PORTUGAL.

De Lisbonne, le 23 août.

Quelle qu'ait été la répugnance de la cour de Londres pour le traité que la nôtre vient de conclure avec la république française, les Anglais se disposent ici à exécuter l'article de ce traité qui ne leur permet pas d'avoir plus de six vaisseaux de guerre dans notre port. Ils vont embarquer toutes leurs munitions navales & de guerre, à bord des quatre vaisseaux de ligne qu'ils ont pris aux Espagnols, pour les faire passer en Angleterre.

L'escadre de l'amiral Jervis ne reparoîtra plus dans ce port; & lorsque la saison ne lui permettra plus de tenir la mer, c'est-à-dire vers le mois d'octobre, il faudra bien qu'elle renonce au blocus de Cadix & se retire dans ses propres ports, pourvu toutefois que nous ayons assez de forces pour faire respecter notre neutralité, & que les Anglais, qui ne ménagent ni les neutres, ni leurs alliés, ne soient pas tentés de faire, à notre égard, tout ce qu'ils croiront pouvoir faire impunément.

AUTRICHE.

De Vienne, le 2 septembre.

A en juger par tous les mouvemens qu'on remarque ici, nous sommes plus près d'une guerre très-prochaine que de la paix. Dans les arsenaux, dans les fonderies de canons, tout est dans une activité extraordinaire; à

mesure qu'un objet est terminé, il part pour l'armée d'Italie & pour les forteresses.

Dans ces circonstances fâcheuses, les fonds publics ont baissé de 2 pour cent; mais comme le gouvernement en a aussi-tôt fait acheter pour une somme considérable, ce cours s'est ensuite bonifié d'un pour cent. En général, l'argent comptant est assez abondant sur notre place.

Trois cents officiers français, prisonniers en Hongrie, se rendant à l'armée d'Italie, ont été arrêtés à Laybach, où il se forme un camp de 30 mille hommes de troupes impériales.

T Y R O L.

D'Innsbruck, le 5 septembre.

Suivant des lettres de Roveredo en date du 30 août, les troupes autrichiennes qui se trouvent dans les environs de cette ville, font des dispositions qui sembleroient indiquer une marche prochaine en avant. Celles qui sont postées plus en arrière ont aussi reçu ordre de se tenir prêtes à marcher.

A L L E M A G N E.

Des bords du Rhin, le 13 septembre.

La sensation qu'a produit le dernier événement de Paris est inexprimable; elle fait le sujet de toutes les conversations tant dans nos cantons que dans toute l'Allemagne. Nous en éprouvons déjà les effets, par l'interruption de la navigation tant sur notre fleuve que sur le Mein. Plusieurs bateaux chargés de farine & d'autres provisions destinées pour Mayence, ont été arrêtés à Hochst; on prétend même que le passage des voyageurs pourroit aussi être incessamment suspendu.

Les réquisitions ont recommencé dans le Rhingau; on y demande le produit de la dime des couvens. Comme elle a déjà été serrée, les Français ont mis des sentinelles devant les magasins pour que rien n'en soit enlevé.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 16 septembre.

Nous avons appris, hier, la fin déplorable de M. Brooks & de M. Magistre, les deux messagers d'état, partis la veille pour Calais, avec des dépêches pour le lord Malmesbury.

Lorsque le paquebot arriva à l'entrée du port de Calais, la mer étoit basse, le vent très-violent, & la lame extrêmement dure. M. Brooks étant fort impatient de descendre à terre & de se rendre à Lille, s'embarqua dans la chaloupe avec M. Magistre & deux matelots; mais après avoir lutté long-tems contre les vagues, & fait d'inutiles efforts pour gagner la terre, leur chaloupe chavira, & les deux messagers avec un des matelots furent noyés.

L'autre matelot dut son salut à l'impétuosité de quatre Français & d'un Anglais, qui, bravant le danger le plus imminent, se jetterent dans un canot, & parvinrent à le sauver, ainsi que deux sacs de cuir rouge & un de cuir bleu, contenant la plus grande partie des dépêches. Il n'y a de perdu qu'un seul sac contenant des papiers, dont un duplicata a été confié à deux autres messagers qui sont

partis aujourd'hui pour Calais, & qui sont en même-tems chargés de réclamer les cadavres de leurs collègues, pour qu'ils soient rendus à leur famille.

Les trois pour cent consolidés sont tombés hier à 51 un huitième.

Des ordres ont été envoyés dans tous les ports pour redoubler d'activité dans les travaux; de nouveaux vaisseaux ont été mis en armement: la flotte du lord Bridport recevra des renforts considérables, & l'équipage de chaque vaisseau sera augmenté d'un officier & de 36 soldats de marine.

F R A N C E.

De Paris, le 2 vendémiaire.

Le directoire, conformément à son arrêté, s'est rendu hier aux Invalides. Le président a prononcé un discours où il a payé un juste tribut d'hommages à ces braves guerriers qui ont tant de fois exposé leur vie pour la défense de la république & le maintien de la liberté. Il a remis ensuite trois médailles aux trois invalides que leurs camarades avoient jugé avoir le plus mérité, par leur bravoure & leur bonne conduite, cette marque de la reconnaissance nationale.

De-là le directoire s'est transporté au champ de la Fédération; le président y a prononcé un autre discours plein de chaleur & d'enthousiasme sur les triomphes de la révolution; il l'a terminé ainsi: « Les ennemis de la constitution de l'an 3 sont cachés, mais ils veillent; ses amis ne doivent donc pas s'endormir dans une fausse sécurité. Que notre patrie soit sans cesse protégée par toi, & que ta pensée nous dirige; que la grandeur des mesures prises par le corps législatif, égale la sagesse de ses loix; que le directoire exécutif mette une activité & une vigueur soutenues dans leur exécution & dans l'action du gouvernement; que toutes les autorités civiles & militaires y concourent avec fermeté; que nos cœurs soient toujours ouverts à la compassion & à l'humanité, mais qu'une sévère justice, qu'une justice bien entendue ne nous permette jamais d'atténuer l'effet des moyens commandés par la loi, & ordonnés par le gouvernement; n'oublions pas que si l'atrocité révolte tous les cœurs, la foiblesse attire leur mépris, & que pour empêcher quelques infortunes, malheureusement inévitables, elle plongeroit de nouveau la France dans l'abîme de maux dont nous voulons effacer jusqu'au souvenir! Mais sur-tout, qu'éclairés par ta justice, des hommes égarés par leurs passions, cessent enfin de prendre l'esprit de parti pour du patriotisme. Loin de nous ceux qui ne regarderoient les services rendus à leur patrie que comme un titre pour s'en faire une propriété; loin de nous ceux qui ne voient la république que dans ce qui les entoure; qui ne jugent de la prospérité de l'état que par le degré du pouvoir & de l'influence qu'ils y obtiennent, & de l'intérêt du trésor public, que par leur propre intérêt. »

L'on a appris hier la mort du général Hoche. Cet événement si subit & si extraordinaire est le sujet de tous les entretiens. On ne sait pas encore quel accident a privé la république d'un de ses plus célèbres défenseurs. L'armée de Sambre & Meuse perd un général fait pour la mener à de nouvelles victoires. Hoche étoit passionné pour la

gloire ; & , comme Thémistocle , il avoit sans cesse devant les yeux les trophées de Miltiade. Il nous semble qu'il étoit appellé à de grandes destinées.

Le général Bernadotte est envoyé à Marseille , où il remplace le général Sabuguet. Un arrêté du directoire lui donne le commandement de la 8^e. division. Par le même arrêté , les trois divisions environnantes seront provisoirement sous ses ordres. Il est autorisé à en retirer toutes les troupes dont il aura besoin pour le rétablissement de l'ordre & de la tranquillité dans le Midi. Il pourra mettre en état de siège toutes les villes auxquelles il croira que cette mesure est indispensablement applicable.

Des lettres particulières de Marseille annoncent que le calme commence à se rétablir dans cette ville. Depuis le meurtre commis sur la personne d'un des membres du bureau central , aucune autre violence n'a été commise. La forteresse du Saint-Esprit , département de la Drôme , a été pendant quelques jours au pouvoir des insurgés ; mais ils ont été contraints de l'abandonner à l'arrivée des troupes envoyées par le gouvernement.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence du citoyen LAMARQUE.

Suite de la séance du 5^e. jour complémentaire.

Bailleul a la parole ; il dit : Vous avez délibéré que le tiers de la dette publique seroit payé en numéraire , & que les deux autres tiers seroient remboursés en bons au porteur , admissibles en acquisitions de domaines nationaux. Dans les circonstances pénibles où se trouve le trésor national , cette mesure étoit la seule admissible ; car jamais la France n'eût pu fournir au paiement des dépenses publiques , aux charges locales & à l'acquittement de la dette. Il s'agit d'en assurer le succès.

Pour y parvenir , il faut simplifier les transferts , faciliter la circulation des inscriptions , & donner aux rentiers la faculté de payer les droits de l'enregistrement en bons du dernier tiers réservé ; sans cela , votre résolution seroit illusoire.

L'orateur propose ensuite un projet , dont il demande le renvoi à la commission des finances , & lequel est conçu en ces termes :

Art. 1^{er}. Il ne pourra être formé aucune opposition sur le capital & les arrérages de la dette publique.

II. Les droits de transfert ne seront perçus qu'à raison de 20 sels.

III. Les droits d'enregistrement pourront être payés en bons du dernier tiers reconstitué.

Le conseil ordonne le renvoi à la commission.

Organe d'une commission spéciale , Saint-Horent fait un nouveau rapport sur les secours à accorder aux citoyens dont les propriétés ont été ravagées par la grêle , l'incendie & les inondations pendant l'an 5 & les années antérieures.

Après de légers débats , le conseil ordonne l'ajournement à deux jours.

L'institut national paroît à la Barre. Daunou qui en est le président , porte la parole ; il trace le tableau des progrès que les sciences & les arts ont faits pendant le cours de l'an 5. Les travaux pour la mesure de l'arc du méridien compris entre Bayonne & Dunkerque , sont fort avancés ; ils seront terminés dans le courant de l'année prochaine.

La classe des sciences morales & politiques s'est distinguée par des recherches sur la civilisation , les impôts , les emprunts & des éclaircissemens sur des points importants d'histoire & de géographie.

L'orateur fait des vœux pour que la réunion des deux pouvoirs les mette enfin en état de travailler à organiser l'instruction publique & les institutions morales.

Le président répond que les sciences , les lettres & les arts trouveront toujours dans le gouvernement républicain des encouragemens. Il invite l'institut à propager les lumières , à reculer les bornes des connaissances humaines , à faire connoître les vérités utiles , à démasquer les erreurs & à être toujours le centre du bon goût , des sciences & de la morale.

Le conseil ordonne l'impression des deux discours au nombre de six exemplaires.

Le conseil avoit demandé au directoire des renseignemens sur la question de savoir , s'il étoit utile d'apporter des exceptions à l'article 15 de la loi du 19 fructidor , qui force les émigrés , non rayés définitivement , à sortir dans un délai déterminé , du territoire de la république. Le directoire exécutif transmet , en réponse , un mémoire du ministre de la police générale.

La loi du 19 fructidor , y est-il dit , a été reçue avec applaudissement dans toute la France. Son exécution stricte & rigoureuse doit délivrer le sol de la république de ses mortels ennemis , les émigrés & les prêtres turbulens. Faire une loi d'exception à l'article 15 , ce seroit anéantir la loi principale. Sans doute , quelques citoyens , quelques défenseurs de la patrie seront frappés par cette mesure générale ; mais ce léger inconvénient ne doit pas entrer en parallèle avec les dangers qui résulteroient de l'exception proposée avec le salut de la masse entière des citoyens.

Il faut que les émigrés soient expulsés du sol français : sans cette mesure , nous verrons se rallumer les torches de la guerre civile. Le principe une fois attaqué , l'effet de la loi est détruit. C'est avec des exceptions pareilles qu'on a ouvert les portes de la France aux émigrés de Toulon , du Haut & Bas-Rhin & des colonies. J'ai fait connoître au directoire la fraude mise en usage par certains émigrés qui , à force de corruption , étoient parvenus à substituer leur nom à celui de quelques volontaires , & à se faire ainsi effacer de la liste des émigrés. Le salut de la république dépend de la rigoureuse exécution de la loi du 19 fructidor. Etourdis de cette journée , les complices de la royauté ne se croient pas encore vaincus ; par-tout ils assassinent les fonctionnaires républicains : ils ont commencé à dérouler dans les départemens le vaste plan de contre-révolution , dont la sagesse du directoire a déjoué l'exécution sanglante. Le directoire a entre ses mains les moyens d'empêcher les injustices ; il en a usé , il en usera encore avec sollicitude ;

depuis la loi du 19, grand nombre d'individus inscrits par erreur, sur les listes d'émigrés, en ont été rayés.

Chazal. — Je dois au ministre de la police & au directeur, la justice de dire qu'ils ont cherché & mis en œuvre tous les moyens efficaces pour effacer de la liste des émigrés les volontaires qui y avoient été portés, ou par malveillance, ou par erreur, & j'atteste que 23 de mon département ont obtenu justice. Je demande l'impression de ce message. — Adopté.

Guillemardet. — Le message n'a fait que nous confirmer dans l'opinion où nous étions tous, que la loi du 19 fructidor devoit être exécutée dans toute sa rigueur.

Je demande que la proposition qui avoit été faite d'apporter une exception à l'art. 15, soit rejetée par la question préalable — Adopté.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen MARBOT.

Séance du cinquième jour complémentaire.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la résolution du 26 prairial, relative aux déchéances encourues par les créanciers de la république & les ci-devant pensionnaires & gagistes de la liste civile, dont la commission avoit proposé le rejet.

Corandet appuie aujourd'hui l'avis du rapporteur. Il seroit injuste, dit-il, de prononcer contre les créanciers de l'état une peine que les lois n'ont jamais portée contre aucun particulier.

Or, les lois civiles n'autorisent la déchéance que lorsque la négligence a laissé écouler un tems fixé pour fournir les titres. Les créanciers de l'état ne peuvent donc être frappés de déchéance dans un autre cas que lorsqu'ils auront négligé de fournir leurs titres dans le tems prescrit par les lois.

Le conseil ordonne l'impression du discours & rejette la résolution.

L'institut national des sciences & des arts est admis à la barre pour y rendre compte du résultat de ses travaux pendant l'an 5, & du progrès qu'ont fait les sciences & les arts.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Séance du 2 vendémiaire.

Eschasseriaux aîné, obtient la parole pour une motion d'ordre. Hier, dit-il, on a célébré avec pompe l'anniversaire de la fondation de la république. Je propose d'honorer la mémoire de ses illustres fondateurs qui ont péri victimes de la tyrannie. Harmodius & Aristogiton à Athènes, Romulus & Numa à Rome, eurent des statues; le nom de Guillaume-Tell retentit encore au cœur des heureux habitans de l'Helvétie: il est célébré sur nos théâtres & par nos poètes qui ont chanté la liberté. Les noms des hommes qui ont fondé la république française seroient-ils donc condamnés à passer sans gloire à la postérité?

Non, l'ingratitude de leurs contemporains & la haine des rois, leur ont assuré l'immortalité. Les uns ont porté leurs têtes sur les échafauds; un fer homicide a immolé les autres au milieu des champs; ceux-ci ont péri dans les cachots; ceux-là dans les antres des rochers où ils avoient trouvé un asyle que leur refusoit la barbarie des tyrans. La faction royaliste alloit achever son ouvrage, & déjà elle se disposoit à massacrer les républicains qui avoient survécu.

Leur génie, leurs vertus, leur dévouement à la liberté, leur ont valu ces proscriptions. Mais le 18 fructidor a déjoué leurs projets. Changez les tables de proscription des républicains en tables d'immortalité. De froides statues, des emblèmes insignifiants décorent les frontispices de ces palais, & la mémoire des Vergniaud, des Condorcet, n'est encore célébrée par aucun monument de l'art. Ils attendent dans un injuste oubli, l'hommage tardif de leurs contemporains; honorez-les dans ce moment sur-tout, où la liberté des peuples est encore combattue par les rois.

Je propose le projet suivant.

« Il sera dressé un monument aux fondateurs de la république, qui, pendant le cours de la révolution, sont morts victimes de la tyrannie ».

Impression. Renvoyé à la commission existante.

On renvoie à la commission des finances la question de savoir s'il ne conviendrait pas d'accorder un délai aux acquéreurs des domaines nationaux dans les départemens de l'Ouest qui ont été le théâtre de la guerre civile.

Les républicains de Toulouse transmettent au conseil l'expression de leur reconnaissance pour la journée immortelle du 18 fructidor, qui a affranchi le corps législatif de la domination des royalistes & a sauvé la république.

Perès (de la Haute-Garonne) demande l'impression de cette adresse, comme devant être la récompense la plus douce du patriotisme qui a guidé constamment les patriotes de Toulouse.

Un membre observé que, sans faire tort au patriotisme des républicains de Toulouse, on peut assurer que les autres communes de la république renferment des patriotes qui ne leur cèdent en rien; cependant on n'a pas eu de voir faire imprimer leurs adresses: pourquoi établirait-on une exception en faveur de Toulouse?

Le conseil passe à l'ordre du jour.

Après avoir entendu le rapporteur d'une commission spéciale, le conseil met à la disposition de la municipalité de Mont-Marsan, l'emplacement des ci-devant Cordeliers, pour y ouvrir trois rues.

Après avoir entendu Malès, organe d'une commission spéciale, le conseil applique à la compagnie Suédoise des Indes, l'exception portée par la loi du 10 brumaire, relative aux marchandises anglaises, en faveur des compagnies Hollandaise & Danoise.

La commission des finances, jalouse d'activer autant qu'il est en elle, les mutations des inscriptions, en en modérant les droits, propose par l'organe de Fabre, de les fixer jusqu'au premier brumaire, à un franc, quel qu'en soit le titre. — Adopté.

M É M A.